

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 6 octobre 2020, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale suivant les directives établies par le décret 689-2020 du 25 juin 2020 ainsi que l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Philippe Mercier (Quartier 1, Ruitier)
Madame la conseillère Lucille Robert (Quartier 2, Sweetsburg)
Madame la conseillère Marie-France Beaudry (Quartier 3, Vilas)
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier (Quartier 4, Bruck)
Monsieur le conseiller Yvon Pepin (Quartier 5, Davignon)
Monsieur le conseiller Daniel Marcotte (Quartier 6, Fordyce)

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beaugard.

Sont également présents :

Madame Julie Lamarche, OMA, greffière
Madame Josée Tassé, CGA, trésorière
Monsieur Claude Lalonde, ing., directeur général
Monsieur Marc-Antoine Dunlavey, urbaniste, directeur du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

416-10-2020

Ouverture de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

Que la séance soit déclarée ouverte à 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité

417-10-2020

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

- 1.1 Ouverture de la séance
- 2.1 Adoption de l'ordre du jour

- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 septembre 2020
- 5.1.1 Adoption des nouveaux Programmes de prévention et d'une Politique en santé et en sécurité du travail
- 5.3.1 Adjudication de contrat – Fourniture de sel de déglacage (Chlorure de sodium) - Saison 2020-2021 (Appel d'offres no 23-INF-P-2020)
- 6.1 Adoption – Règlement numéro 1729-03-2020 modifiant le règlement numéro 1729 abrogeant le règlement numéro 484 concernant le lac
- 6.2 Adoption – Règlement numéro 1848-02-2020 modifiant le règlement numéro 1848 portant sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et sur le contrôle et le suivi budgétaires
- 6.3 Adoption – Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle
- 6.4 Adoption - Règlement numéro 1891 décrétant une dépense et un emprunt de 4 375 000 \$ et autorisant l'exécution de travaux de mise à niveau (remplacement) des installations de la station d'épuration de Cowansville et nouveau bâtiment de traitement UV
- 7.1 Approbation des comptes rendus du comité consultatif d'urbanisme
- 7.2 Autorisation de signature – Vente de terrain – Lot 4 701 949 du cadastre du Québec, chemin Brosseau – Distribution Solco Inc.
- 7.3 Dérogation mineure 2020-050 / 579 rue de la Rivière
- 7.4 Dérogation mineure 2020-053 / 118 rue Caroline
- 7.5 Dérogation mineure 2020-054 / 413 rue Principale
- 7.6 PIIA 2020-051 / 277 rue de l'Arctique
- 7.7 PIIA 2020-052 / 123 & 127 rue de l'Arctique
- 7.8 PIIA 2020-059 / 96 rue Janine-Sutto
- 7.9 PIIA 2020-060 / 100 rue Janine-Sutto
- 8.1 Demande de modification de la signalisation routière sur la route 241 - Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET)
- 9.1 Prolongation – Protocole d'entente entre les Commissions scolaires portant dorénavant l'appellation de Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs et Eastern Townships et la Ville de Cowansville
- 14.1 Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

Une première période de questions a été tenue tel que requis par la loi. Des citoyens questionnent les membres du conseil.

418-10-2020 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 septembre 2020

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 septembre 2020, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue 21 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

419-10-2020

Adoption des nouveaux Programmes de prévention et d'une Politique en santé et en sécurité du travail

Considérant les obligations légales de la Ville de Cowansville en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (RLRQ c. S-2.1);

Considérant que le Programme de prévention en santé et en sécurité du travail actuel de la Ville doit être remplacé par une version à jour;

Considérant que la Ville désire clarifier dans une Politique ses orientations et les rôles et responsabilités de chaque employé en matière de santé et de sécurité du travail;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter les nouveaux Programmes de prévention en santé et en sécurité de la Ville de Cowansville (chantier et général), ainsi que la Politique portant sur la santé et la sécurité du travail, tels que soumis au soutien de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

420-10-2020

Adjudication de contrat – Fourniture de sel de déglçage (Chlorure de sodium) - Saison 2020-2021 (Appel d'offres no 23-INF-P-2020)

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres public pour la *Fourniture de sel de déglçage* (Chlorure de sodium) - Saison 2020-2021, en vrac selon les tonnages approximatifs requis dans le cadre de ses opérations, pour une période d'un (1) an, à partir du 6 octobre 2020;

Considérant que la Ville de Cowansville doit procéder à l'épandage de sel de déglçage (chlorure de sodium) dans les diverses rues de la municipalité, lors de la saison hivernale;

Considérant que la Ville de Cowansville possède les équipements nécessaires afin de transporter le sel de déglçage de l'emplacement du site de chargement jusqu'au garage municipal;

Considérant que cinq (5) soumissionnaires ont déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, à savoir :

Soumissionnaires	Montant total du contrat – Coût réel (taxes incluses)	Montant total incluant les coûts du transport assumés par la Ville de Cowansville (taxes incluses)
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée	Non-conforme	Non-conforme
Sel Warwick Inc.	122 965.76 \$	175 967.57 \$
Compass Minerals Canada Corp.	139 004.78 \$	170 690.74 \$
Sel IceCat Inc.	122 413.31 \$	184 537.75 \$
Cargill Sel, Sécurité Routière, une Division de Cargill Limitée	153 261.68 \$	199 061.97 \$

Considérant qu'après analyse, une (1) soumission s'est avérée non-conforme tandis que toutes les autres soumissions se sont avérées conformes aux exigences spécifiées aux documents d'appel d'offres;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'adjuger le contrat pour la *Fourniture de sel de déglacage (chlorure de sodium)* - Saison 2020-2021, en vrac, au soumissionnaire ayant présenté la soumission représentant le coût réel le plus bas pour la Ville, soit Compass Minerals Canada Corp., pour un montant total de 139 004.78 \$ le tout, aux conditions prévues dans les documents d'appels d'offres. Tel que prévu au devis, les coûts du transport selon la charte du recueil des tarifs de camionnage en vrac du MTMDET ont été ajoutés au prix afin de déterminer la soumission représentant le coût réel le plus bas pour la Ville.

Que les prix énumérés au tableau ci-dessus sont fixes pour toute la durée du contrat.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même fonds d'administration générale et que ceux-ci soient prévus et réservés au budget d'opération de chacune des années 2020 et 2021.

Adoptée à l'unanimité

421-10-2020 **Adoption – Règlement numéro 1729-03-2020 modifiant le règlement numéro 1729 abrogeant le règlement numéro 484 concernant le lac**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Attendu le *Règlement numéro 1729 abrogeant le Règlement numéro 484 concernant le lac* adopté le 2 août 2011 et entré en vigueur le 10 août 2011;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications audit Règlement numéro 1729, tel qu'amendé;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 21 septembre 2020 sous la résolution numéro 409-09-2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'adopter le *Règlement numéro 1729-03-2020 modifiant le règlement numéro 1729 abrogeant le règlement numéro 484 concernant le lac*, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

422-10-2020 **Adoption – Règlement numéro 1848-02-2020 modifiant le règlement numéro 1848 portant sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et sur le contrôle et le suivi budgétaires**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Attendu que le Règlement 1848 portant sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et sur le contrôle et le suivi budgétaires a été adopté le 6 décembre 2016;

Attendu qu'il y a lieu d'apporter des modifications à ce règlement;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 21 septembre 2020 sous la résolution numéro 410-09-2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'adopter le *Règlement numéro 1848-02-2020 modifiant le règlement numéro 1848 portant sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et sur le contrôle et le suivi budgétaires*, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

423-10-2020

Adoption – Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant que ce règlement est adopté conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant que, conformément à la Loi, ce règlement peut prévoir les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil légal obligeant l'appel d'offres public, pouvant varier selon des catégories de contrats déterminées;

Considérant que conformément à la Loi, ce règlement prévoit sept types de mesures, soit :

- 1) des mesures pour assurer la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense inférieure au seuil légal obligeant un appel d'offres public et qui peuvent être passés de gré à gré;
- 2) des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- 3) des mesures visant à assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (RLRQ, c. T-11.011) et du *Code de déontologie des lobbyistes* (RLRQ, c. T-11-011, r. 2);
- 4) des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- 5) des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflit d'intérêts;
- 6) des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en découle;
- 7) des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 21 septembre 2020 sous la résolution numéro 411-09-2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'adopter le *Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle*, tel que soumis.

De transmettre une copie certifiée conforme dudit règlement au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, en conformité avec les dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité

424-10-2020 **Adoption - Règlement numéro 1891 décrétant une dépense et un emprunt de 4 375 000 \$ et autorisant l'exécution de travaux de mise à niveau (remplacement) des installations de la station d'épuration de Cowansville et nouveau bâtiment de traitement UV**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant qu'avis de motion et présentation du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 21 septembre 2020 par la résolution numéro 412-09-2020 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'adopter le *Règlement numéro 1891 décrétant une dépense et un emprunt de 4 375 000 \$ et autorisant l'exécution de travaux de mise à niveau (remplacement) des installations de la station d'épuration de Cowansville et nouveau bâtiment de traitement UV*, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

425-10-2020 **Approbaton des comptes rendus du comité consultatif d'urbanisme**

Considérant des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 5 août 2020 et 2 septembre 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'approuver les comptes rendus du comité consultatif d'urbanisme des 5 août 2020 et 2 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

426-10-2020 **Autorisation de signature – Vente de terrain – Lot 4 701 949 du cadastre du Québec, chemin Brosseau – Distribution Solco Inc.**

Considérant que Distribution Solco Inc. a déposé une offre d'achat pour un terrain industriel situé sur le chemin Brosseau, soit le terrain identifié comme le lot 4 701 949 du cadastre du Québec;

Considérant que le lot 4 701 949 du cadastre du Québec est propriété de la Ville de Cowansville et qu'il a été acquis en vertu de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (LRQ c. I-0.1);

Considérant que le prix de vente est de 0.70 \$/pi² pour une superficie de 78 703 pieds carrés (7 311,8 mètres carrés);

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De vendre à Distribution Solco Inc. le terrain portant le numéro de lot 4 701 949 du cadastre du Québec, d'une superficie de 7 311,8 mètres carrés, pour un montant total de 55 092,10 \$ plus taxes, si applicables, aux conditions plus amplement décrites au document concernant les conditions de vente intitulé « Annexe A – Conditions de vente – Vente d'un terrain industriel - Lot 4 701 949 du cadastre du Québec – Distribution Solco Inc. – chemin Brosseau », lequel a été soumis au soutien de la présente résolution.

D'autoriser le directeur de l'aménagement urbain et de l'environnement à signer, pour et au nom de la Ville, le document intitulé « Annexe A – Conditions de vente – Vente d'un terrain industriel - Lot 4 701 949 du cadastre du Québec – Distribution Solco Inc. – chemin Brosseau ».

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Que les honoraires professionnels du notaire soient entièrement assumés par l'acquéreur.

Adoptée à l'unanimité

427-10-2020

Dérogation mineure 2020-050 / 579 rue de la Rivière

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 2 septembre 2020;

Considérant l'avis public dûment publié le 4 septembre 2020 quant à la présentation de cette demande;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, aucun citoyen n'a manifesté l'intérêt de se faire entendre relativement à cette demande;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure 2020-050 relative à la propriété sise au 579 rue de la Rivière, lots 5 558 598 et 5 558 599 du cadastre du Québec, de manière à permettre que :

- la hauteur totale du bâtiment accessoire soit de 6,45 mètres alors que le règlement de zonage en vigueur autorise 5,5 mètres maximum;
- la hauteur des portes de garage soit de 3,6 mètres et de 4,2 mètres alors que le règlement de zonage en vigueur autorise 2,6 mètres maximum;
- la superficie du bâtiment accessoire (178,83 mètres carrés) dépasse la superficie de la maison (118,07 mètres carrés) alors que le règlement de zonage en vigueur ne permet pas qu'elle soit plus grande que l'habitation.

Le tout, tel qu'apparaissant aux plans et documents portant le titre « Dérogation mineure 2020-050 / 579 rue de la Rivière », datés du 2 septembre 2020, et soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

428-10-2020 **Dérogation mineure 2020-053 / 118 rue Caroline**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 2 septembre 2020;

Considérant l'avis public dûment publié le 4 septembre 2020 quant à la présentation de cette demande;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, aucun citoyen n'a manifesté l'intérêt de se faire entendre relativement à cette demande;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure 2020-053 relative à la propriété sise au 118 rue Caroline, lot 3 358 070 du cadastre du Québec, de manière à permettre que la hauteur de la porte de garage soit de 3,96 mètres alors que le règlement de zonage en vigueur autorise 2,6 mètres maximum.

Le tout, tel qu'apparaissant aux plans et documents portant le titre « Dérogation mineure 2020-053 / 118 rue Caroline », datés du 2 septembre 2020, et soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

429-10-2020 **Dérogation mineure 2020-054 / 413 rue Principale**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 2 septembre 2020;

Considérant l'avis public dûment publié le 4 septembre 2020 quant à la présentation de cette demande;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, aucun citoyen n'a manifesté l'intérêt de se faire entendre relativement à cette demande;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure 2020-054 relative à la propriété sise au 413 rue Principale, lot 3 356 132 du cadastre du Québec, de manière à permettre que la largeur du lot projeté 6 387 792 soit de 7,12 mètres alors que le règlement de lotissement en vigueur prévoit 13,75 mètres minimum.

Le tout, tel qu'apparaissant aux plans et documents portant le titre « Dérogation mineure 2020-054 / 413 rue Principale », datés du 2 septembre 2020, et soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

430-10-2020

PIIA 2020-051 / 277 rue de l'Arctique

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 2 septembre 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2020-051 relative à la future propriété sise au 277 rue de l'Arctique, lot 5 034 703 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une résidence unifamiliale de type isolé de 1 étage.

Le tout tel qu'apparaissant aux plans et documents portant le titre « PIIA 2020-051 / 277 rue de l'Arctique », datés du 2 septembre 2020, et soumis au soutien des présentes.

La présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour. À défaut pour le demandeur d'avoir complété la demande d'un certificat d'autorisation (permis) avant ce délai, la présente autorisation devient caduque.

Adoptée à l'unanimité

431-10-2020

PIIA 2020-052 / 123 & 127 rue de l'Arctique

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 2 septembre 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2020-052 relative à la future propriété sise au 123 & 127 rue de l'Arctique, lots 6 314 552 et 6 314 551 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une habitation unifamiliale de type jumelé de 1 étage.

Le tout tel qu'apparaissant aux plans et documents portant le titre « PIIA 2020-052 / 123 & 127 rue de l'Arctique », datés du 2 septembre 2020, et soumis au soutien des présentes.

La présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour. À défaut pour le demandeur d'avoir complété la demande d'un certificat d'autorisation (permis) avant ce délai, la présente autorisation devient caduque.

Adoptée à l'unanimité

432-10-2020

PIIA 2020-059 / 96 rue Janine-Sutto

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 22 septembre 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2020-059 relative à la propriété sise au 96 rue Janine-Sutto, lot 6 394215 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une résidence unifamiliale de type isolé de 1 étage avec garage intégré.

Le tout tel qu'apparaissant aux plans et documents portant le titre « PIIA 2020-059 / 96 rue Janine-Sutto », datés du 22 septembre 2020, et soumis au soutien des présentes.

La présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour. À défaut pour le demandeur d'avoir complété la demande d'un certificat d'autorisation (permis) avant ce délai, la présente autorisation devient caduque.

Adoptée à l'unanimité

433-10-2020

PIIA 2020-060 / 100 rue Janine-Sutto

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 22 septembre 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2020-060 relative à la propriété sise au 100 rue Janine-Sutto, lot 6 394 216 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une résidence unifamiliale de type isolé de 1 étage avec garage intégré.

Le tout tel qu'apparaissant aux plans et documents portant le titre « PIIA 2020-060 / 100 rue Janine-Sutto », datés du 22 septembre 2020, et soumis au soutien des présentes.

La présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour. À défaut pour le demandeur d'avoir complété la demande d'un certificat d'autorisation (permis) avant ce délai, la présente autorisation devient caduque.

Adoptée à l'unanimité

434-10-2020

Demande de modification de la signalisation routière sur la route 241 - Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET)

Considérant que la route 241 relevant du ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) traverse le territoire de la Ville de Cowansville;

Considérant que de nombreux automobilistes empruntent cette route entraînant ainsi une circulation importante;

Considérant que la limite de vitesse pour ce tronçon est actuellement de 50 km/h;

Considérant les nombreux accidents dans cette portion de route;

Considérant l'importance de rendre les déplacements des usagers de la route sécuritaires;

Considérant que le tronçon de la route 241 à l'intersection du boulevard J.-A. Deragon ne possède aucune signalisation telle que des panneaux d'arrêt ou une traverse piétonnière;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De procéder à une demande de permission de voirie auprès du ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) **afin d'ajouter** des panneaux d'arrêt, plus précisément deux (2) panneaux d'arrêt sur la route numérotée 241 ainsi que l'ajout d'une traverse piétonnière.

Adoptée à l'unanimité

435-10-2020

Prolongation – Protocole d'entente entre les Commissions scolaires portant dorénavant l'appellation de Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs et Eastern Townships et la Ville de Cowansville

Considérant le protocole d'entente de réciprocité pour l'utilisation des locaux, terrains et des équipements avec la Commission scolaire du Val-des-Cerfs et la Commission scolaire Eastern Townships;

Considérant la volonté des parties à rendre accessible à la population leurs infrastructures et de poursuivre leurs missions respectives, de développement des saines habitudes de vie;

Considérant que la Commission scolaire du Val-des-Cerfs porte, depuis le 15 juin 2020, l'appellation de Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs;

Considérant que les bases du présent protocole d'entente à intervenir entre le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs, la commission scolaire Eastern Townships et la Ville de Cowansville reposent sur le principe utilisateur-payeur;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De renouveler tel que soumis, pour une période de 12 mois, le protocole d'entente relatif aux modalités d'accessibilité réciproque des infrastructures municipales, de la Commission scolaire du Val-des-cerfs portant désormais l'appellation de Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs et de la Commission scolaire Eastern Townships incluant les annexes.

De déléguer aux membres du comité de suivi dûment nommés par la Ville, la révision, la modification et le remplacement des différentes annexes, si nécessaire, selon les besoins manifestés par le comité d'opération.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Statistiques – Permis de construction – Septembre 2020

Liste du mouvement de personnel de la Ville

Rapport des déboursés – Septembre 2020

Liste des dépenses par approbateurs

Rapport des transferts budgétaires – Septembre 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régional de comté de Brome-Missisquoi du 15 septembre 2020

Une seconde période de questions a été tenue. Des citoyens questionnent les membres du conseil.

436-10-2020

Levée de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De lever la présente séance à 20 h 01.

Adoptée à l'unanimité

Sylvie Beauregard, mairesse

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.